



Le Plessis-Pâté

CTM/CDE

COMMUNE DU PLESSIS-PÂTE

DECISION DU MAIRE N° D-016-2026

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA PORTE COULISSANTE DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

FAAC GROUP

Le Maire de la Commune du PLESSIS-PÂTE (Essonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 Mai 2020 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L.2122-22 et notamment pour passer des contrats,

Considérant la proposition de contrat CLASSICO n°20249030 pour la maintenance des portes coulissantes de l'Ecole de Musique et de Danse Municipale, 6 avenue Gilbert Fergant fait par la société FAAC GROUP – 560 avenue Marguerite Perey – 77127 LIEUSAIN

DECIDE

Article 1^{er} : De signer un contrat de maintenance des portes de l'Ecole de Musique et de Danse Municipale avec la société FAAC GROUP – 560 avenue Marguerite Perey – 77127 LIEUSAIN, à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée de 1 année, renouvelable par tacite reconduction mais sans dépasser 4 ans pour un montant annuel de **302.13 € HT, soit un montant de 362,56 € TTC.**

Article 2 : Dit que les crédits afférents sont prévus au budget, article 6156.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS.

Fait au PLESSIS-PÂTE, le 17 février 2026

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

